





# Bordereau de signature

## DEC2018\_0120



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	21/06/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	21/06/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-06-21)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**

REF : CN/RE

DEC2018\_ 0120

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA MISE EN ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE LA GRANGE DE NOISIEL - LOTS 1 A 5.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4, 32 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 12, 27 et 34-I-1°b), ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée n°07/18/BAT, relatif au marché public de travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel, décomposé en cinq lots comme suit :

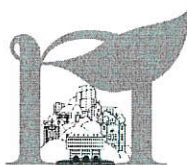
- Lot n°1 : Travaux de désamiantage (retrait de peinture et de faïence+colle amiantifères),
- Lot n°2 : Maçonnerie - Carrelage - Menuiserie intérieure
- Lot n°3 : Fourniture et pose d'un élévateur PMR
- Lot n°4 : Plomberie - Sanitaires
- Lot n°5 : Electricité.

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 03 mai 2018, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°558114, et publié sur le site du BOAMP sous la référence n°18-59883,

VU le rapport d'analyse des offres, établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 40 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère des délais pondéré à 20 % pour les lots n°1 et 3 ; le critère du prix pondéré à 50 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère des délais pondéré à 10 % pour les lots n°2, 4 et 5,

**CONSIDERANT** que dix plis (dont six par voie dématérialisée) ont été déposés, tous dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 29 mai 2018 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, que dès lors il a été procédé à l'analyse des onze offres, soit trois offres pour le lot n°1, deux offres pour le lot n°2, une offre pour le lot n°3, trois offres pour le lot n°4 et deux offres pour le lot n°5,

1/3



Suite de la décision N°2018\_

portant sur la conclusion du marché public de travaux de mise en accessibilité du GS Bois de la Grange

**CONSIDERANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société DESNEUX TP pour le lot n°1, celle de la société OUVRAGES FRANCILIENS pour le lot n°2, celle de la société ERMHES pour le lot n°3, celle de la société BOSIO & FILS pour le lot n°4, et celle de la société INEO INFRASTRUCTURES IDF pour le lot n°5,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange », dont la valeur ne dépasse pas 5.548.000 € H.T.

### DECIDE

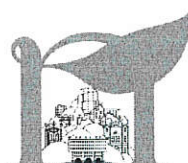
**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société DESNEUX TP SARL, sise 2 rue de l'Escouvrier à SARCELLES (95200), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - **Lot n°1 : Travaux de désamiantage (retrait de peinture et de faïence+colle amiantifères)**, pour un montant global et forfaitaire de 45 664,02 € TTC (38 053,35 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

**ARTICLE 2 :** Il est conclu avec la société OUVRAGES FRANCILIENS SASU, sise 9 avenue Charles de Gaulle à BOISSY-SAINT-LEGER (94470), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel- **Lot n°2 : Maçonnerie/Carrelage/Menuiserie intérieure**, pour un montant global et forfaitaire de 74 616,27 € TTC (62 180,23 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

**ARTICLE 3 :** Il est conclu avec la société ERMHES SAS, sise 23 rue Pierre et Marie Curie, BP 20408, à VITRE (35504), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - **Lot n°3 : Fourniture et pose d'un élévateur pour personne à mobilité réduite**, pour un montant global et forfaitaire de 29 940,90 € TTC (28 380,00 € HT - TVA 5.5 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

**ARTICLE 4 :** Il est conclu avec la société BOSIO & FILS SARL, sise 115 avenue des Coquelicots à MONTFERMEIL (93370), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - **Lot n°4 : Plomberie/ Sanitaires**, pour un montant global et forfaitaire de 15 600,00 € TTC (13 000,00 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018\_

0120

portant sur la conclusion du marché public de travaux de mise en accessibilité du GS Bois de la Grange

**ARTICLE 5 :** Il est conclu avec la société INEO INFRASTRUCTURES IDF, sise 2 rue Louis Armand à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - Lot n° 5 - Electricité, pour un montant global et forfaitaire de 6 536,40 € TTC (5 447,00 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

**ARTICLE 6 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 7 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 8 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 9 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 JUIN 2018

Le Maire,

Mathieu Viskovic.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	21 JUIN 2018
Affiché en Mairie le	21 JUIN 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	21 JUIN 2018
Notifié le	

3/3

